RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE VILLENEUVE

COMMUNE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2019

Membres du Conseil : 27

Présents : 22
Pouvoirs : 4
Absent : 5

Date de Convocation : 07/03/2019

L'an deux mille dix huit et le 14 mars à dix neuf heures quinze, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

M ANTONIOTTI	Présent	**M GIRAUD**	Absent	**M PERPETE**	Présent
Mme BARBIE	Présente	**Mme HEDELIN**	Absente excusée- Donne pouvoir à Mme ROCHE	**Mme ROCHE**	Présente
Mme BAUDINO	Absente excusée- Donne pouvoir à Mme DEZOBRY	**M HERMAN**	Présent	**Mme RUBIO**	Présente
M BRUNET	Présent	**Mme HOUGET**	Présente	**M SCHALTENBRAND**	Présent
M DELETTE	Présent	**Mme MANFREDI**	Absente excusée- Donne pouvoir à M FAUDRIN	**Mme THURIN**	Présente
M DENIZE	Absent excusé Donne pouvoir à M. PERPETTE	**M MICHAILIDES**	Présent	**M TROUVE**	Présent
Mme DEZOBRY	Présente	**Mme MOREL**	Présente	**M VINCENT**	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	**M M'SIBIH**	Présent	**M YEVENES**	Présent
M FAUDRIN	Présent	**Mme PELTIER**	Présente	**Mme YNESTA**	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur MICHAILIDES Christophe

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00

Monsieur Le Maire propose d'inscrire deux questions à l'ordre du jour, la première concerne l'installation d'un système anti-intrusion au campus scolaire et, la seconde question consite à reclasser en emplacement deux urnes les cases à tois urnes du colombarium pyramide qui sont inutilisables de par leur configuration mal adaptée.

Les deux questions sont acceptées par l'ensemble du Conseil Municipal.

♦ ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 FEVRIER 2019

♦ DECISIONS DU MAIRE (L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales)

- De signer un contrat de prestation d'insertions permettant l'entretien des espaces verts, des travaux de propreté urbaine et la taille des oliviers avec l'Atelier des Ormeaux pour 1 an pour un nombre d'heures maximum de 1730 heures au taux horaire de 13.50 € (Non soumis à TVA).

- De signer un contrat avec ARTES JEUNESSE pour les frais du séjour ski du 28/01/2019 au 01/02/2019 pour un montant de 173.50 € par enfant. Le contrat est établi sur la base de 42 enfants, le nombre définitif de participants pourra atteindre 46 maximum.

- De conclure un bail de location avec M Pineau Fabien pour le logement sis 7, Place Fontaine Ronde.

- De signer un devis avec la Sté TAE BADINO AMENAGEMENT pour la réalisation de murs de soutènement sur le chemin du Pigeonnier de l'ange pour un montant de 22 840.00 € HT.

- De signer un devis avec la Sté SVM Constructions pour la réalisation d'une rampe d'accès PMR à la Poste et bureaux administratifs pour un montant de 15 890.00 € HT.

- De signer un devis avec la Sarl ADAMO pour la réalisation d'un garde corps pour la réalisation d'un garde-corps pour la rampe d'accès PMR à la Poste et bureaux administratifs pour un montant de 9 143.00 € HT.

♦ INFORMATION

♦DEBATS :

- **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) par l'adjointe en charge des finances de la commune, Madame DI BERNARDO, afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2019.

A) L'EXECUTION DU BUDGET 2018 :

A la clôture de l'exercice 2018, les résultats de la commune de Villeneuve font apparaître des excédents cumulés qui s'élèvent à (avant couverture des restes à réaliser): **1 617 649.79** € en fonctionnement et **818 159.30 €** en investissement.

Pour l'exercice 2018 et avant tout cumul avec les résultats antérieurs, les excédents apparaissent dans le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT	BUDGET	TOTAL LIQUIDE	RAR
Dépenses	2 570 993,00 €	1 140 275,47 €	215 537,81 €
recettes	2 131 534,04 €	1 518 975,81 €	33 000,00 €
Excédent	**439 458,96 €**	**378 700,34 €**	**-182 537,81 €**
Résultat d'investissement cumulé au 31/12	**818 159,30 €**		
FONCTIONNEMENT	BUDGET	TOTAL LIQUIDE	
dépenses	4 234 089,00 €	4 005 588,24 €	
recettes	4 456 084,00 €	4 420 874,60 €	
Excédent	**221 995,00 €**	**415 286,36 €**	
Résultat de fonctionnement cumulé reporté au **01/01/2018**	**1 202 363,43 €**		

Résultat de fonctionnement cumulé reporté au **31/12/2018**	**1 617 649.79**

B) COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE EXERCICE 2018

RESULTAT A CLOTURE

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2017 apres affectation du résultat	RESULTAT DES OPERATIONS 2018	transfert intégration de resultats par operation d'ordre non budgetaire	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2018
INVESTISSEMENT	439 458.96	378 700.34	0.00	818 159.30
FONCTIONNEMENT	1 202 363.43	415 286.36	0.00	1 617 649.79
TOTAL	1 641 822.39	793 986.70	0.00	2 435 809.09

RESTES A REALISER SUR INVESTISSEMENT

DEPENSES	215 537.81
RECETTES	33 000.00
SOLDE	-182 537.81

Il est à préciser que les restes à réaliser sont validés et ne prennent en compte uniquement les engagements constaté en comptabilité au 31 décembre 2018.

Les principales dépenses reprises en restes à réaliser sont liées à :
l'acquisition des terrains pour la réalisation du mur de soutènement au chemin du Pigeonnier de l'Ange pour 10 155 €, la maitrise d'œuvre et mission de contrôle relative à l'extension de la cantine scolaire pour la somme de 66 910.09 €, le deuxième bloc sanitaire à l'école élémentaire pour 17 868 €, l'acquisition de parcelles VALOPIN pour 16 200 € frais de notaires inclus, la maitrise d'œuvre et les travaux d'électricité ENEDIS relatifs à l'aménagement du chemin du Clos de Bouichard pour 43 823.78 € dont 6 314.28 € de remboursement par le promoteur à inscrire en recette d'investissement, l'acquisition du logiciel ARPEGE pour la gestion de la petite enfance pour 4 782 €, l'aménagement de l'aire de jeux Frédéric Mistral pour 14 773.20€, et du matériel divers (vidéoprojecteur, armoire réfrigérée salle des fêtes) pour 3014 .46 €, diverses plantations pour 2 629,00 €, travaux de Sécurité - revêtement Chemin du Thor pour 22 859.52€.

La recette en restes à réaliser correspond à la subvention DETR 2017 pour l'installation de la climatisation de la salle des Fêtes.

BESOIN POUR COUVRIR LES RAR 2018

INVESTISSEMENT	818 159.30	-182 537.81	635 621.49
FONCTIONNEMENT	1 617 649.79		1 617 649.79
TOTAL	2 435 809.09	-182 537.81	2 253 271.28

Il est précisé que le total du tableau ci-dessus s'entend comme un résultat cumulé après couverture totale des restes à réaliser définitifs.
Le besoin pour couvrir en 2019 la totalité des restes à réaliser serait de 182 537.81 €.

L'excédent d'investissement constaté au 31 décembre 2018 suffit pour couvrir le besoin de financement des restes à réaliser de l'année 2018.

Situation financière de Villeneuve dans la strate des communes de 3.500 à 4.999 habitants :
La population totale au 01er janvier 2019 constatée et notifiée par l'INSEE suite au recensement de 2014 s'élève à
4 266 habitants (4 136 population municipale + 130 population comptée à part) contre 4 222 en 2018.

C). LES RECETTES DE LA COLLECTIVITE

Le produit de fonctionnement est de 4 420 874.60 € soit 1 079.84 € / hab. pop. Insee (4 094 habitants) pour 1 074.76 € / habitant en 2017. Pour les communes de même strate, le ratio 2018 préconisé par la DGFIP est de 1 015€/habitant.
Ce chiffre, qui traduit le niveau des ressources totales, intègre toutes les dotations, attributions et recettes encaissées par la commune.

Repartition des recettes de fonctionnement en 2018

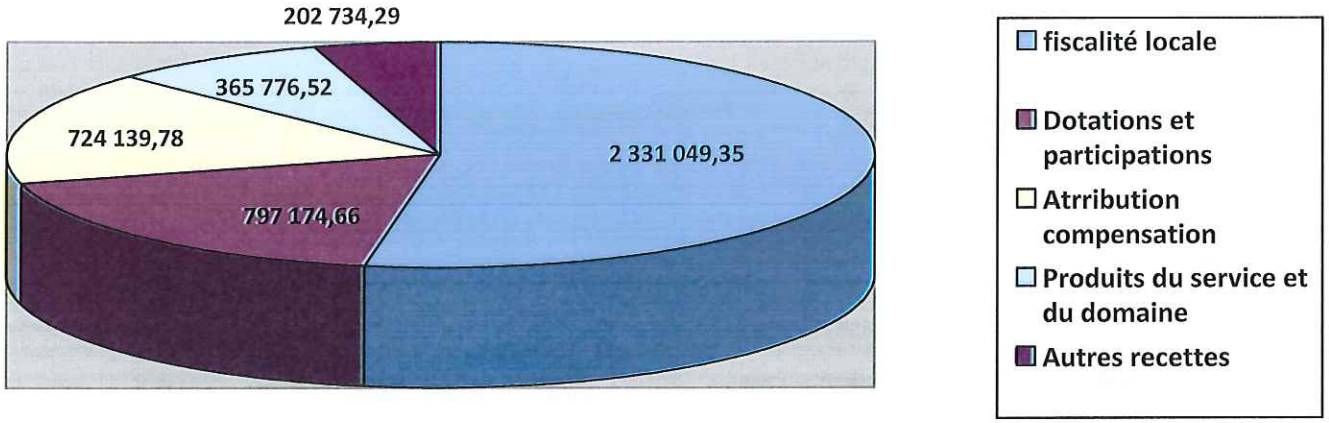

année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Fiscalité locale	1 667 964.47	1 675 752.06	1 752 722.71	2 292 976.20	1 981 718.54	1 993 626.98	2 069 091.08	2 168 848.50	2 202 532.10	2 243 813.31	2 331 049.35
Dotations et participations (DGF,DSR, Compensation TP TH DCRTP)	536 702.01	682 798.13	768 718.68	965 987.76	906 886.46	912 600.29	875 329.77	843 194.46	795 306.56	774 912.66	797 174.66
Autres recettes fiscales (attribution compensation)	229 606.76	303 718.92	503 718.90	503 718.90	568 561.87	741 427.74	724 139.78	724 139.78	724 139.78	724 139.78	724 139.78
Produits du service et du domaine											365 776.52
Autres recettes (atténuation de charges, produits financiers, produits exceptionnels											202 734.29
Total recettes											**4 420 874.60**
nombre d'habitant	3 448	3 523	3 593	3 673	3 713	37 13	3 806	3 881	4 048	4 048	4 094
Recettes totales – attribution compensation/ nb habitant											902.96 €
Recettes (Impôts et taxes) / habitant	572.81	583.26	561.57	750.13	624.84	580.30	583.36	589.51	561.68	566.84	569.38 €

La fiscalité locale reste stable, les dotations et participations diminuent et l'attribution de compensation reversée par la DLVA est maintenue depuis 2014.

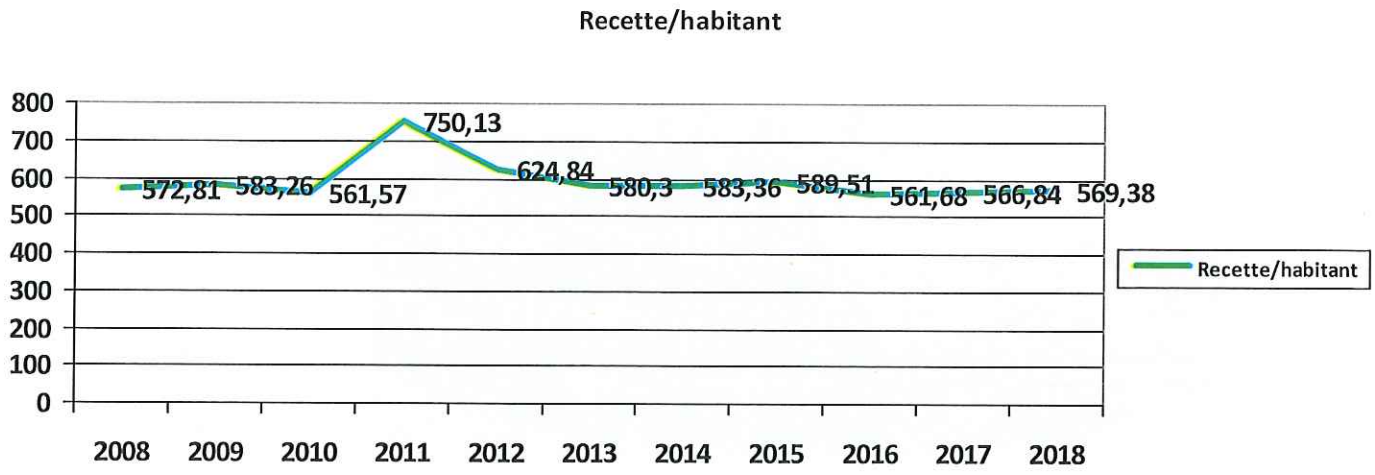

En 2013, l'attribution de compensation a augmenté en raison du retour de la compétence petite enfance à la commune.
José YEVENES s'interroge sur l'augmentation importante en 2011 de la recette par habitant, ILO avait révisé l'attribution compensation à la hausse, en raison d'une forte augmentation des bases de Taxe Professionnelle liée à EDF.

C 1. Impôts locaux :

2 078 513€ soit 507.70 € /hab. pop. Insee, le ratio préconisé DGFIP 2018 est 501€/habitant.

Ce chiffre traduit le niveau global des ressources fiscales. Elles ne reposent, en fait, que partiellement sur les foyers Villeneuvois. En effet, il s'avère que près de 40% de la Taxe Foncière est supporté par les établissements industriels et les entreprises (usines et canal EDF).

Mémo : Les taux d'impositions inchangés depuis 2009, ont été augmentés en 2016 pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur le bâti.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	*2017*	*2018*	*Moyenne Département*
Taxe d'Habitation	6.85	6.99	6.99	6.99	6.99	6.99	6.99	6.99	7.27	7.27	7.27	*15.41%*
Taxe sur le Foncier Bâti	25.76	25.76	25.76	25.76	25.76	25.76	25.76	25.76	26.28	26.28	26.28	*28.32 %*
Taxe sur le Foncier NB	86.56	86.56	86.56	86.56	86.56	86.5	86.56	86.56	86.56	86.56	86.56	*91.10 %*

Evolution de l'impôt (TH, TFB, TFNB) depuis 2010 :(Etat 1259)

année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
TH	364 314	376 551	397 731	420 239	443 655	455 473	460 336	468 915
TFB	1 273 099	1 331 638	1 357 374	1 364 481	1 420 423	1 488 007	1 517 670	1 543 687
TFNB	51 590	51 590	52 023	51 417	53 494	59 740	52 109	52 801
total	1 689 003	1 759 672	1 807 128	1 836 137	1 917 572	2 003 220	2 030 115	2 065 403
variation en %	104%	104%	103%	102%	104%	109%	106%	102%

Il est constaté une stabilité de la taxation des impôts locaux (TH, TFB)

C 2. Dotations de l'Etat : Dotation globale de fonctionnement (DGF) et la Dotation de solidarité rurale (DSR)

331 869 € soit 81.06 €/hab. pop. Insee contre 83.34 €/ habitant en 2017.
Le tableau ci-dessous démontre une baisse de 7 509 € par rapport au montant de l'année de 2017 représentant une diminution de 2.74% sur l'année, contre -14.38% en 2017.

année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DGF – DSR	440 534	554 861	552 799	550 103	536 568	532 432	485 769	424 071	373 701	339 378	331 869
part DGF -DSR / habitant	127.77	157.50	153.85	149.77	144.51	142.70	127.63	109.27	92.32	83.84	81.06
% de variation de la dotation / habitant		23.27%	-2.32%	-2.66%	-3.51%	-1.25%	-10.56%	-14.38%	-14.38%	-14.38%	-2.74%

La DGF 2017 était de 175 000 €, 2018 s'élevait à 161 887, et pour l'année 2019, le montant n'est pas encore notifié à ce jour mais d'après l'outil de simulation AMF elle devrait s'élever à la somme de 144 061 €.
Serge FAUDRIN précise que l'enveloppe globale des dotations fixée par l'Etat avait diminué depuis plusieurs années, mais s'est stabilisée en 2018. De plus les critères d'attribution pénalisent les communes ayant une faible fiscalité.
Enfin, si la commune adhère a un groupement ayant de bonnes capacités financières, les dotations auront tendance aussi à diminuer.
Dans ce cas, la commune se voit doublement pénalisée.

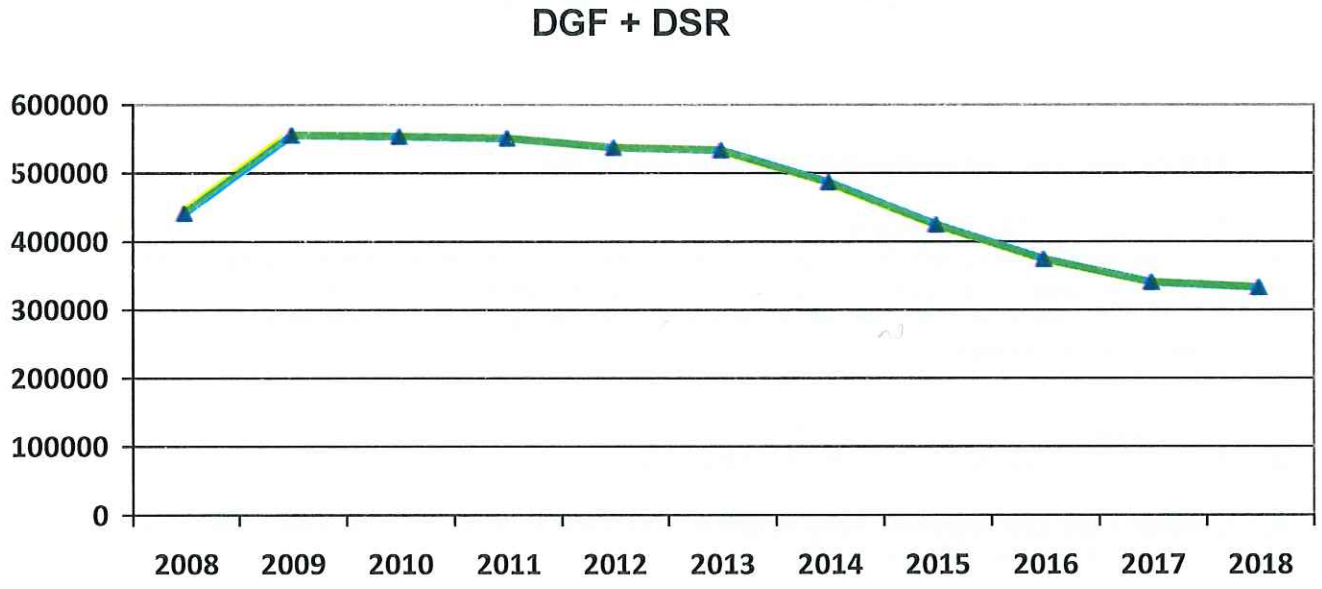

Evolution de la DGF-DSR par habitant

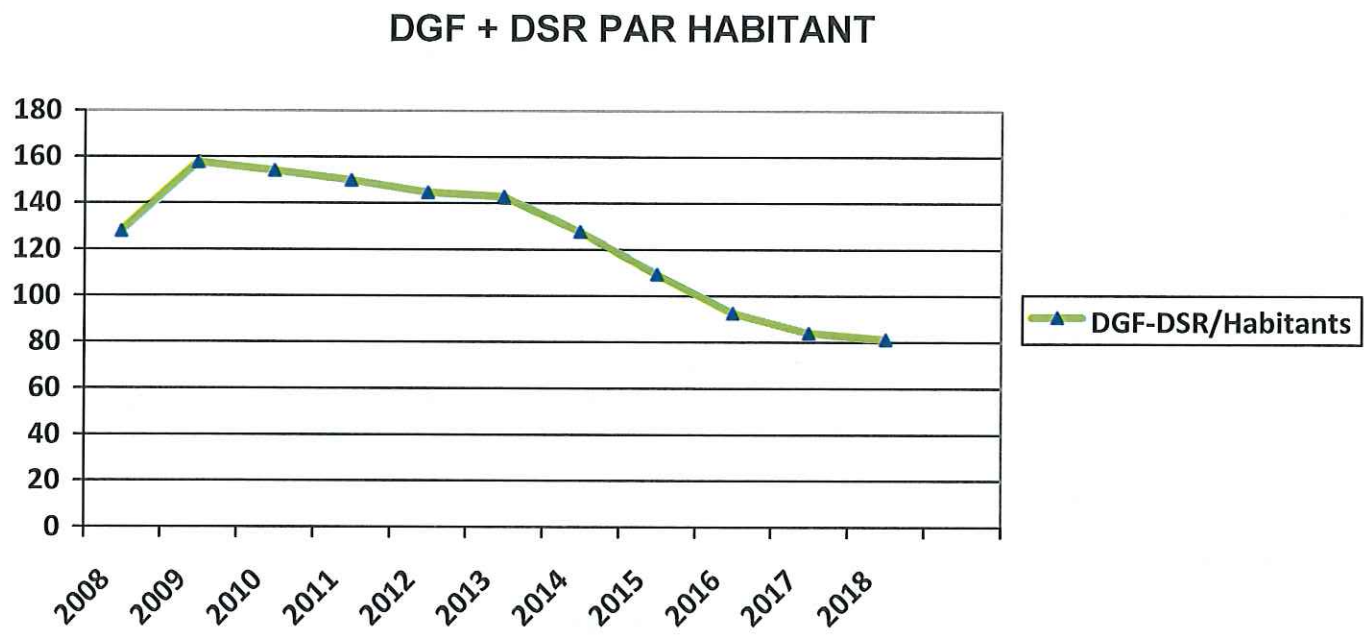

C.3 Attribution de compensation versée par DLVA.

724.139,78 € soit 176.87 € par habitant.
Les nouvelles compétences transférées à la DLVA, transport et commerce mais plus précisément soutien aux activités commerciales n'ont pas eu d'impact financier pour la commune de Villeneuve ;
En 2020, les compétences GEMAPI et la gestion du pluvial seront de compétence DLVA, l'attribution de compensation se verra impactée.

D).LES DEPENSES DE LA COLLECTIVITE

D.1 Charges de fonctionnement réelles : **4 005 588.24 €**, soit 978.40 €/hab. pop. Insee (943 €/hab en 2016), soit une augmentation de 3.75%.

Pour calculer un ratio d'analyse des dépenses de fonctionnement, le total des dépenses de fonctionnement doit être diminué du montant des amortissements de l'année (autofinancement obligatoire) : 4 005 588.24 - 87 314.58 = 3 918 273.66 / 4 094= 957.07 €/habitant. La moyenne nationale 2016, source DGFIP est de 839 €/habitant.
Il est précisé que la moyenne nationale ne prend pas en considération la qualité et les services rendus à la population.

Cette augmentation est partiellement liée à l'inflation moyenne de 2018 proche 1.8% et, 2.62 créations de postes (adjoint administratif à TC, adjoint d'animation à TC, adjoint technique à 22/35eme) sur les charges de personnel.

Dans ce cadre, les charges de personnel représentent 2 313 456.97 € soit 57.76% du montant total des dépenses de fonctionnement, proportion identique à la masse de 2017.

Il convient de préciser que les charges de personnel pour être appréciées devraient être diminuées des remboursements d'indemnités journalières perçues qui ont été de 85 323.80 € en 2018 du fait d'un niveau d'absences de longue durée important, soit une diminution de 35.83% par rapport à 2017.

En contrepartie et en raison de l'augmentation de la fréquentation des services concernés, il apparaît une progression de + 13.13% des recettes liées aux prestations CAF sur les services crèche et ALSH, soit un montant de 46 061€.

D.2 Répartition des dépenses de fonctionnement

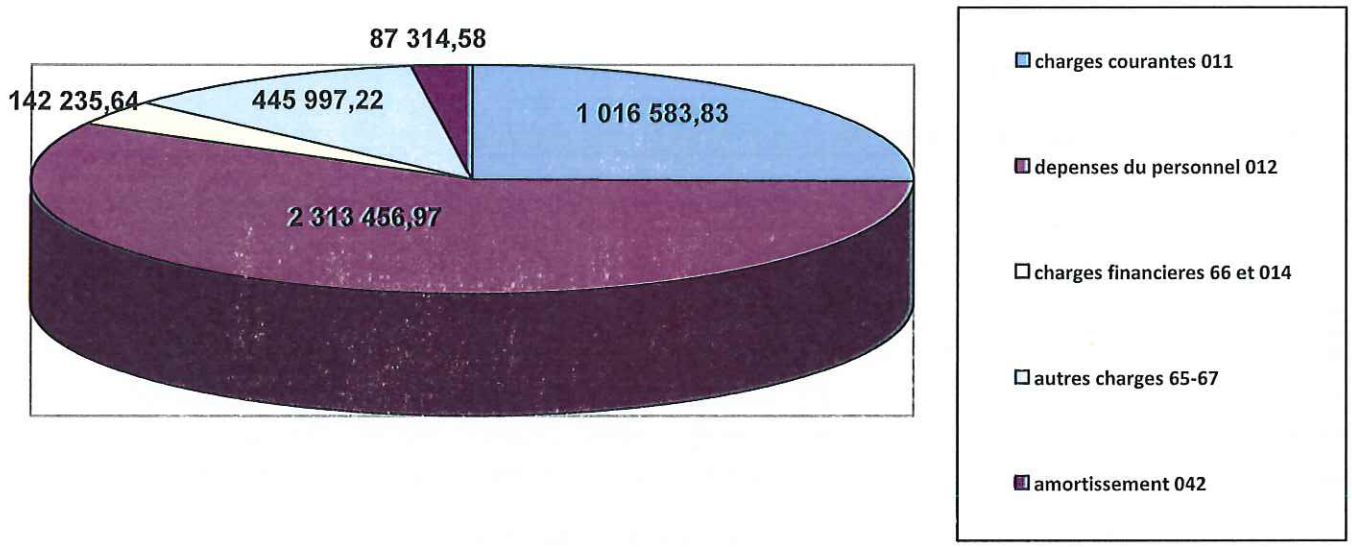

D.3 Répartition des charges du personnel (salaires et charges sociales) en 2018 par services

dépenses personnel 2018	montant	effectif
police municipale	91 803.85	2.5
administratif	330 493.85	9
technique	367 215.40	10
jeunesse /enfance/CCAS/Ecoles	1 523 943.87	41.5
total	2 313 456.97	63

Précisons que ces données de coûts n'intègrent pas les atténuations de charges ou compensations dont peut bénéficier la commune au titre du remboursement des salaires.

repartition des charges du personnel par service en 2018

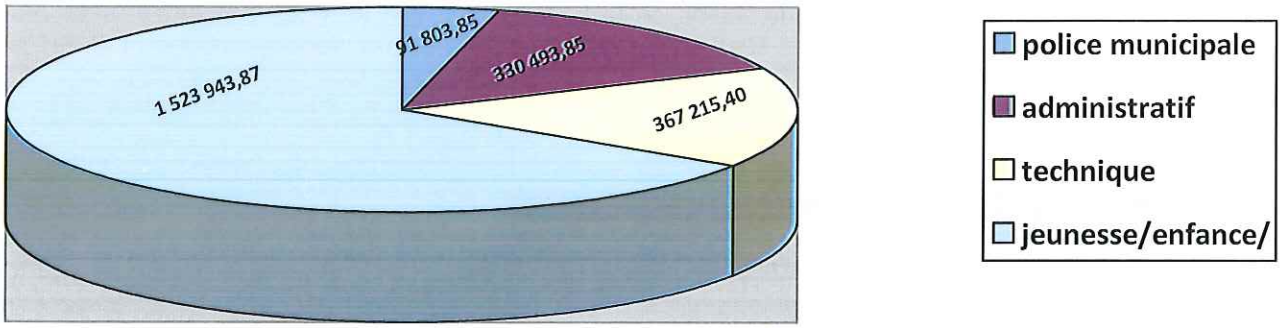

D.4 *Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2008*

année	2008	2009	2010	2011	2012	2013 *	2014	2015	2016	2017	2018
charges courantes 011	556 529.44	528 225.74	567 937.02	687 982.53	696 871.26	962 613.39	1 012 508.62	1 033 272.09	924 697.99	880 497.42	1 016 583.83
dépenses du personnel 012	1 043 083.13	1 057 718.93	1 246 576.73	1 427 870.63	1 607 572.88	1 856 450.71	1 893 154.33	2 056 872.48	2 081 815.46	2 207 245.95	2 313 456.97
charges financières 66 et 014	160 245.83	150 809.18	138 804.89	125 895.60	125 794.84	134 542.68	180 701.96	221 919.26	184 727.54	206 028.42	142 235.64
autres charges 65-67	324 171.38	489 274.36	383 301.82	364 766.30	397 782.76	386 745.48	410 889.26	390 121.95	390 825.27	391 158.15	445 997.22
amortissements 042	13 712.65	36 798.70	58 216.69	65 828.44	247 023.68	99 696.37	267 539.15	134 061.61	138 281.25	131 818.10	87 314.58
total	**2 097 742.43**	**2 262 826.91**	**2 394 837.15**	**2 672 343.50**	**3 075 045.42**	**3 440 048.63**	**3 764 793.32**	**3 836 247.39**	**3 720 347.51**	**3 816 748.04**	**4 005 588.24**

*Retour à la commune de la compétence petite enfance en 2013

La variation (hors GVT et mesures catégorielles) est essentiellement liée à la hausse d'activité du pôle Petite Enfance. En contrepartie, la commune percoit plus de recettes des familles et de la CAF.

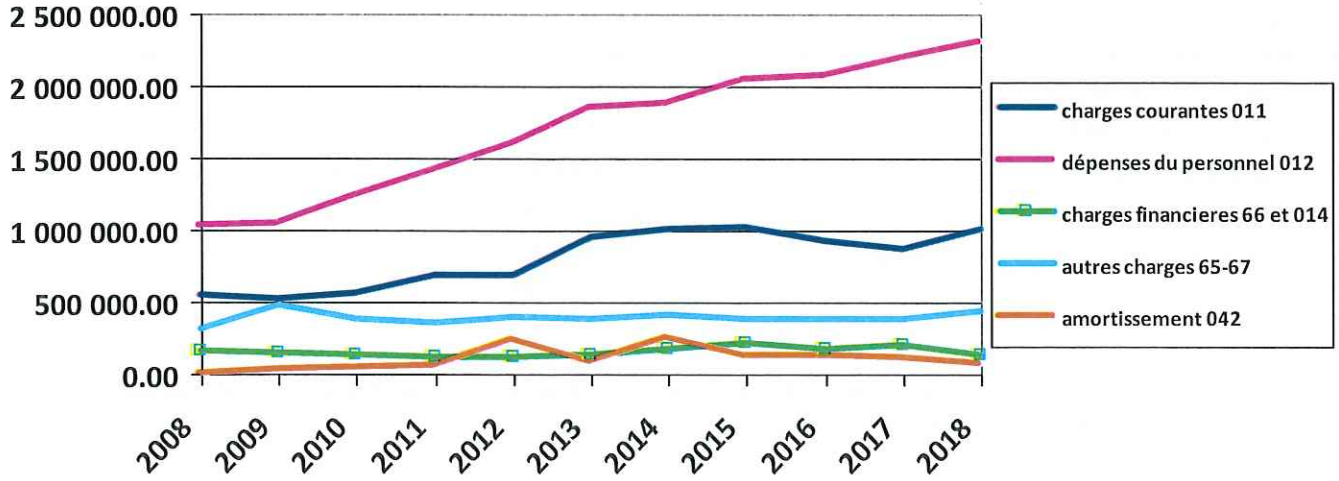

Il convient de préciser que le total des dépenses de fonctionnement a subi une hausse de 3.75 % par rapport à l'année précédente résultant d'une inflation moyenne de 2018 proche 1.8% et, 2.62 créations de postes (adjoint administratif à TC, adjoint d'animation à TC, adjoint technique cantine à 22/35eme) sur les charges de personnel.

Il convient de noter que la hausse des dépenses du personnel résulte aussi d'une part des revalorisations statutaires de carrières qui ont dû être réalisées (aboutissant à un reclassement des fonctions), et des coûts du personnel remplaçant lié à un absentéisme de longue durée de notre personnel.

E). COMPARATIF EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES

Evolution des charges et des recettes par habitant

année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
dépenses fonctionnement	2 097 742.43	2 262 826.91	2 394 837.50	2 677 343.50	3 075 045.42	3 440 048.63	3 764 793.32	3 836 247.39	3 720 347.51	3 816 748.04	4 005 588.24
recettes fonctionnement	2 723 450.32	3 061 347.93	3 305 584.43	3 748 024.93	4 039 781.74	4 100 216.98	4 196 529.64	4 275 032.81	4 288 448.19	4 350 636.29	4 420 874.60
nombre d'habitant	3448	3523	3593	3673	3713	3731	3806	3881	4048	4048	4 094
année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
dépenses fonctionnement	608.39	642.30	666.53	728.93	828.18	922.02	989.17	988.47	919.06	942.87	978.40
recettes fonctionnement	789.86	868.96	920.01	1 020.43	1 088.01	1 098.96	1 102.61	1 101.53	1 059.40	1 074.76	1 079.84

Monsieur Le Maire fait remarquer l'amorce d'effet ciseau indiquant que dans les années à venir, il faudra compléter les ressources et réaliser des économies complémentaires pour conforter les équilibres.

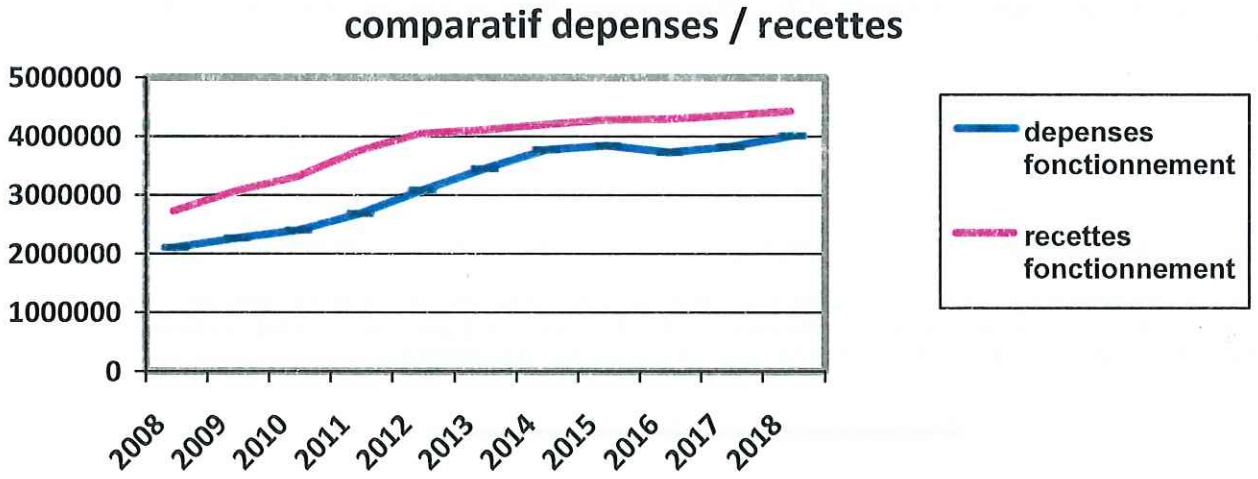

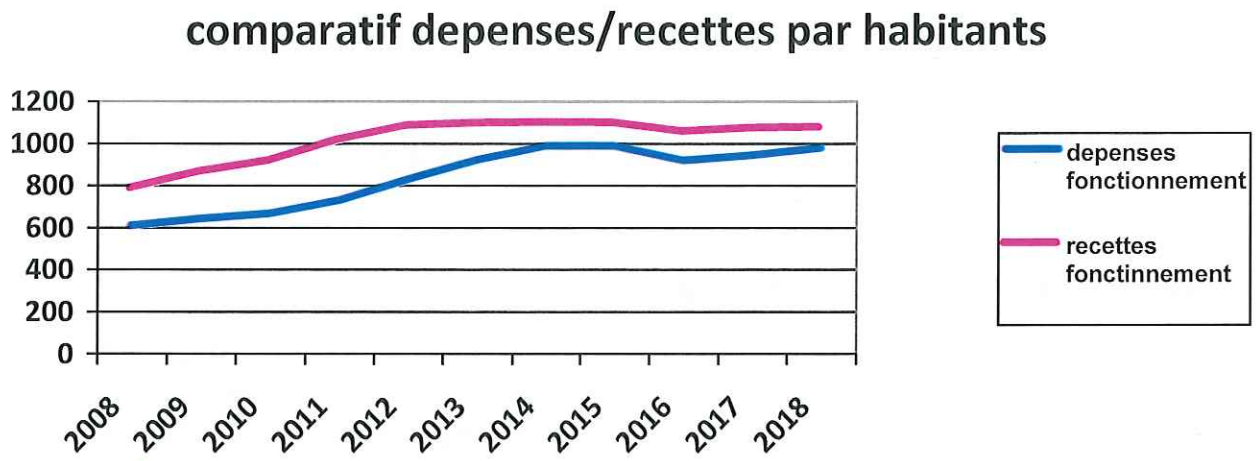

F). EVOLUTION DE LA PART D'AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE DE 2008 A 2018

F.1 En 2018, la Capacité brute d'autofinancement est de 415 286.36 € soit 101.43 €/ hab. pop. Insee

année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
excédent fonctionnement	625 707.89	798 521.02	910 747.28	1 075 681.13	964 736.32	660 168.35	431 736.32	438 785.42	568 100.68	533 888.25	415 286.36

Madame DI BERNARDO précise que l'équilibre budgétaire est atteint avec peu de marge de manœuvre. L'annuité de la dette est encore bien couverte mais les dépenses de fonctionnement intègrent des besoins importants en matière d'entretien du patrimoine de la commune, et de la voirie à des dépenses incontournables.

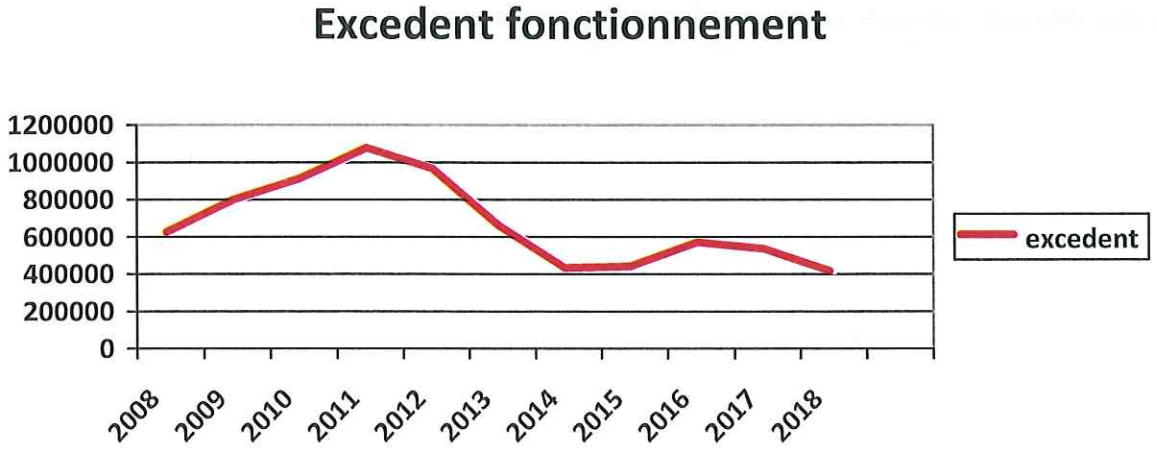

Monsieur Le Maire précise que la commune est dans un niveau d'équilibre qui doit être maintenu.
Toutefois, le taux d'imposition de la taxe d'habitation est très faible et l'Etat a voté une exonération en trois étapes, avec compensation pour les collectivités, qui rend toute évolution difficile.

RESULTAT DE CLOTURE

année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
résultat de clôture	1 958 639,00	2 350 760,60	1 971 022,54	2 209 289,15	1 992 200,35	2 363 124.56	1 617 649.79

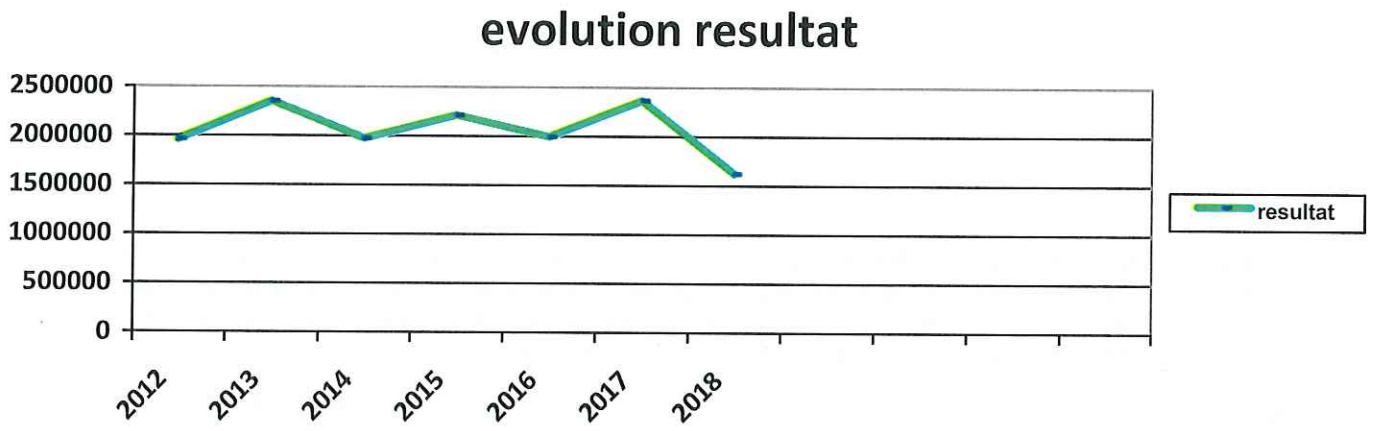

L'affectation de résultat en 2018 au budget investissement est importante, pour couvrir les besoins de financement des programmes en cours.
Depuis 2012, 3.9 M€ ont été dégagés pour l'autofinancement de l'investissement.

F.2 Notre Dette au 31/12/2018 : **2 892 586.24 €** soit 706.56 € / hab. pop. Insee. Pour les communes de même strate, le ratio Encours de dette / population est de 795 € /habitant *(Source DGFIP 2016 – Publié par la DGCL en 2018)*

L'endettement constaté au 31/12/2018 comprend l'emprunt contracté en 2018 d'un montant de 500 000 €. Un emprunt contracté le 25/10/2004 d'un montant de 126 000 € arrivera à échéance le 25/09/2019.
Monsieur Le maire précise que le montant global de la dette avec un nouvel emprunt sera maintenu autour de 3 000 000 €.

F.3 Evolution de l'endettement de la commune depuis 2008 par habitant

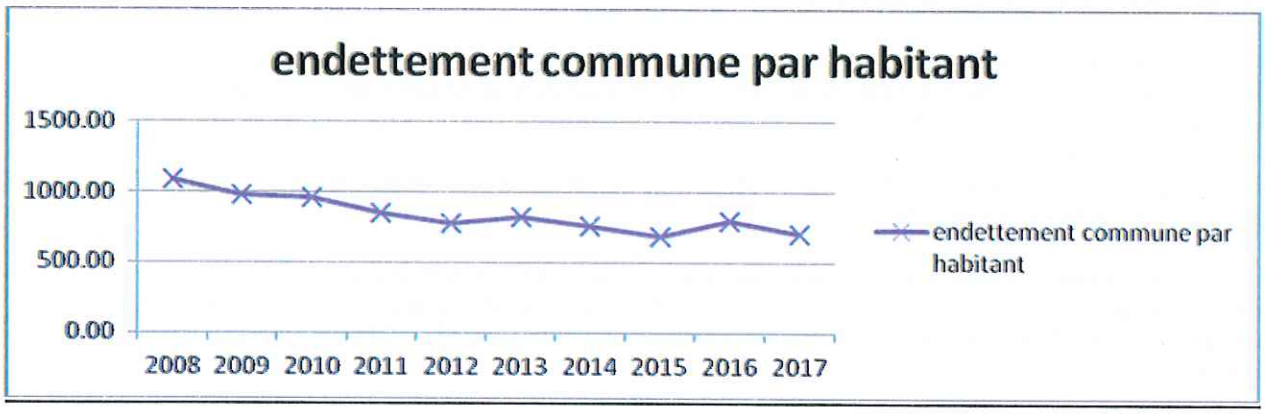

F.4 Evolution de la capacité nette d'autofinancement de la commune depuis 2008

année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
epargne brute après remboursement des intérêts d'emprunts	244 690.70	282 666.36	482 985.84	659 547.94	880 952.05	757 465.05	456 437.73	235 369.20	213 493.27	342 155.00	283 888.25	324 170.17
epargne nette après remboursement du capital des emprunts	82 698.78	131 857.18	344 180.95	533 652.34	764 364.26	630 798.37	338 179.76	134 193.59	103 160.01	243 123.81	171 888.25	75 148.74

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Notre épargne brute est de 324 170.17 € et, la capacité de désendettement est 2 892 658.98 / 324 170.17 = 8.92, cela signifie que la collectivité a une capacité de désendettement de presque 9 ans, elle est plutôt en bonne situation financière. La règle d'or est de 11 à 13 ans et, la situation idéale est inférieure à 10 ans.
Cette situation doit se maintenir et ne pas se dégrader.

Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel.
Pour la commune l'épargne nette est de 324 170.17 – 249 021.43€ = 75 148.74€.
La capacité d'autofinancement de la commune diminue et devra se renforcer.
Un emprunt arrive à échéance en septembre 2019 dont l'annuité représentait environ 40 000 €, l'épargne nette devrait s'améliorer d'autant en 2020 car la dernière échéance interviendra en septembre 2019.

G) PERSPECTIVES POUR 2019 :

G.1 Dépenses De Fonctionnement

Un résultat de fonctionnement excédentaire de 415 286.36 € en baisse de 22.21% par rapport à l'année 2017.
Le résultat de fonctionnement cumulé à la clôture 2018 s'élève à la somme de 1 617 649.79 €, le résultat d'investissement cumulé à la clôture 2018 s'élève à la somme de 818 159.30 € dont un résultat d'exercice 2018 de 378 700.34 €.
Un résultat cumulé à la clôture 2018, toutes sections confondues, d'un montant de 2 435 809.09 €, et après financement des restes à réaliser de 2 253 271.28 €.

Pour autant ces résultats sont à prendre avec prudence et sans excès d'optimisme.
Le résultat dégagé s'amoindrit et permet de dégager une épargne totale de 75 148.74 €, après avoir remboursé l'annuité de la dette 2019 d'un montant total de 340 137.62 € (249 021.43 € de capital et, 91 116.19 € d'intérêts).

La maîtrise de nos dépenses doit continuer bien que notre marge de manœuvre à ce titre nous semble assez restreinte.
Ont dues être engagées pour l'année 2018 des dépenses de fonctionnement incontournables telles que la maintenance des bâtiments, de la voirie et assurer l'augmentation du coût de la vie estimé à 1.8% en 2018,.
Certains postes tels que le carburant, l'entretien des véhicules et l'alimentation ont un fort impact sur les charges de fonctionnement.

L'installation des services du CCAS et de la police municipale au dessus de la poste, a aussi engendré un coût pour la commune même si les travaux ont principalement été assurés par les agents du service technique.

Pour l'année 2019, il sera nécessaire de prévoir encore des dépenses importantes sur l'entretien de la voirie ainsi que la maintenance et remise en état des bâtiments (peintures, changements de radiateurs, menuiseries intérieures et extérieures).

Par ailleurs, nous aurons à verser, le solde 2019 de la subvention H2P de 39 000 € pour les logements sociaux des coteaux de la Bugadière.
Pour mémo, l'exonération des pénalités pour logements sociaux est de l'ordre de 60 000 € ;

Sur les emplois, l'année 2018 a vu la création d'un poste à temps complet à compter du 01er juillet 2018, avec la mise en place d'un pôle technique administratif.

De plus, le renfort du service jeunesse par la création d'un poste d'adjoint d'animation impactera l'année 2019 en année pleine contre un trimestre en 2018.

La mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) a respecté l'enveloppe globale qui était fixée d'un montant de 40 000 €, charges comprises. Il a été constaté, après un bilan de fin d'année que ce mode d'indemnisation par le RIFSEEP a diminué le nombre de jours d'absentéisme, l'effet escompté a été partiellement atteint.
Monsieur Le Maire pense que la diminution des arrêts maladie est principalement lié au rétablissement du premier jour de carence.
Pour l'année 2019, le versement du Complément Individuel d'Activité sera renouvelé, pas de dépenses nouvelles sur le régime indemnitaire sauf à la marge avec quelques ajustements individuels.
Pas de recrutement prévu en 2019.

Le renfort d'effectifs dans les services jeunesse/enfance a été mis en place notamment par le recrutement d'un adjoint d'animation comme évoqué précédemment ainsi que le recrutement d'une infirmière diplômée en crèche, (fin 2017) et un renfort à la cantine.

Il est à noter par ailleurs que notre commune a bénéficié d'une exemption sur 2 ans (2018 – 2019) du dispositif SRU entraînant sur ces deux exercices une diminution de charges d'environ 60 K € par an.

La mise en place d'une régie mixte dès le mois de septembre devrait nous permettre d'améliorer le taux de recouvrement des créances : loyers, cantine, crèche et garderie, en assurant la proximité et offrir la possibilité de paiement dématérialisé.
Le budget 2018 a supporté la prise en charge de 20 053.28 € d'admissions en non-valeur.
Le budget 2019 supportera 5 200€ de créances en non-valeur.

On constate donc que nos axes d'optimisation des dépenses de fonctionnement sont très réduits à périmètre identique de services rendus à la population.

G.2 Recettes De Fonctionnement

Pour l'année 2018, la dotation Globale de fonctionnement a diminué de 8.48/% par rapport à l'année 2017 ce qui représente une perte de 15 001 €, quant à la dotation de solidarité rurale, elle a augmenté de 4.61% par rapport à l'année précédente.
Il est évident que la diminution certaine de ces recettes affecte chaque année le résultat de fonctionnement et donc, la capacité d'autofinancement.

Face à l'évolution des charges de fonctionnement, nos recettes seraient proches de celles de 2018.

L'augmentation des tarifs cantine et garderie pourrait apporter une légère augmentation des produits des services si elle est décidée avant la rentrée du mois de septembre 2019.
Les salaires des services cantine et garderie engendrent aussi un coût supplémentaire pour la collectivité sachant que depuis 2009, une augmentation de 32.54% a été constaté et, en 2018, +3.75% (Hausse des effectifs, amélioration du ratio d'encadrement).

En 2018, nous avons décidé de ne pas augmenter le montant du taux de nos impôts locaux même de manière réduite. Aucune augmentation de la fiscalité locale n'a été prévue pour la conception du budget 2019.
Les projets de budgets 2019 ont été établis sur la base d'une imposition identique à l'année 2018.

L'exonération progressive de la taxe d'habitation dont bénéficie une partie de nos foyers doit être compensée en totalité par l'Etat.

Nous n'avons toujours pas, comme en 2018, envisagé de réduire les services rendus à nos concitoyens, dans nos compétences, comme d'autres communes l'ont fait assez drastiquement.

G.3 Investissements

Les restes à réaliser 2018 ne sont pas très importants 215 537.81 € en dépenses et 33 000 € en recettes.
Le programme d'aménagement du chemin du Clos de Bouichard a fait l'objet d'une autorisation de programme et ne se retrouve pas dans les restes à réaliser, seuls 25% des travaux ont été facturés sur ce programme, la totalité du programme sera inscrite en totalité sur 2019.
Il en sera de même pour les travaux d'extension de la cantine scolaire qui devraient être achevés à 80% d'ici la fin d'année 2019, avec une ouverture de l'établissement espérée après les vacances du mois d'avril 2020.

Les prévisions du budget primitif 2019 devront porter :

- sur des programmes inscrits en restes à réaliser : maitrise d'œuvre Clos de Bouichard et extension cantine, acquisitions des terrains pour la réalisation du mur de soutènement au chemin du pigeonnier ainsi que les parcelles VALOPIN à la plaine (mise en valeur du centre ancien)

- sur l'inscription de programmes dont les frais d'études ont été engagés en 2019 : extension cantine
- sur de nouveaux programmes : la vidéo protection, l'accessibilité.

Des dossiers de financements ont été préparés et envoyés aux services de l'Etat et de la Région, leur demandant de nous accompagner sur des projets dont le coût de réalisation est très important pour notre collectivité mais dont la nécessité est avérée.

Au total, les investissements programmés vont représenter près de 3M€.

Les premières estimations laissent apparaître 700 k€ de besoin de financement de la section d'investissement.
Il est à prévoir :
- D'arbitrer les dépenses d'investissement,
- De mettre en place un financement, le cas échéant, en partie par emprunt,
- Et si besoin un financement par prélèvement sur le résultat de fonctionnement reportés.

L'emprunt envisagé devant permettre d'assurer une capacité de désendettement conforme au taux moyen qui est de l'ordre de 10 ans, ce qui ramènerait à un capital restant dû au 01/01/2020 d'environ 3 000 000€.

Monsieur SCHALTENBRAND, premier adjoint précise que dans le cadre de la programmation pluri-annuelle des investissements de la commune, la dépense incontournable à venir serai l'école de cycle sachant qu'une étude de faisabilité est prévue au budget 2019 et engagée au début du 4eme trimestre.
Cette étude devrait donner les grandes orientations sur les bâtiments existants et futurs.
Monsieur Le Maire précise que la recherche de subventions sera une nécessité sur ce programme.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame l'Adjointe aux Finances, chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du déroulement de ce débat.

♦ EXAMEN DES DELIBERATIONS

1. Sécurisation écoles : Plan de financement

♦ EXAMEN DES DELIBERATIONS

1. Sécurisation écoles : Plan de financement

Monsieur Le Président précise que la commune souhaite sécuriser le campus scolaire composé d'un restaurant scolaire, d'une crèche, d'une école maternelle et d'une école élémentaire et prévoit l'acquisition de 28 balises ATHENA.
Les crédits seront inscrits dès le vote du budget primitif 2019, pour la somme de 18 211.20 € TTC.

Sans subvention, cette dépense sera financée sur trois ans afin que la commune ne supporte pas la totalité du cout sur une année.

Au bout des trois années, la commune s'acquittera chaque année, d'un cout de maintien de l'équipement et des services à 70 € HT/balise.
Cette investissement peut être considéré comme une action visant à améliorer la tranquillité publique et pourrait être éligible à hauteur de 50% sur le programme D du FIPDR 2019 soit, la somme de 7 588 € sur la base HT de 15 176 €

Le Plan de financement peut se décliner ainsi :

DEPENSES		**RECETTES**	
Désignation	**Montant HT**	**Désignation**	**Montant HT**
Acquisition Matériel et installation	15 176	Subvention Etat – FIPDR 2019 (50%)	7 588
		FCTVA	2 900
		Autofinancement	4 688
TOTAL	**15 176**	**TOTAL**	**15 176**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le projet de sécurisation, valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus, autorise Monsieur Le Maire à solliciter le concours financier de l'Etat, à hauteur de 50% du montant hors taxes, dans la limite de 100 000 euros.

2. Tarifs columbarium – Case 3 urnes

Monsieur le maire précise que dans le cadre de l'acquisition d'un 2ème columbarium en 2007, il avait été prévu des cases à une urne, deux urnes et trois urnes.
Il est constaté que les cases à trois emplacements ne sont pas demandées et n'ont pas été vendues à ce jour.
Ces cases sont difficilement utilisables de par leur configuration mal adaptée au dépôt de trois urnes.

Il est proposé de les reclasser en emplacement deux urnes et, de les céder au tarif des deux urnes soit huit cent vingt euros et trente-huit centimes (820.38 €).

TARIFS PUBLICS	**01/01/2019**	**15/03/2019**
TARIFS CIMETIERE		
COLUMBARIUM		
Case 2 urnes	**820.38 €**	**820.38 €**
Case 3 urnes (reclassées en 2 urnes)	**1 230.57 €**	**820.38 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les tarifs déclinés ci-dessus.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,

Serge FAUDRIN

MAIRIE DE VILLENEUVE (Alpes de Haute-Provence)

Secrétaire de séance,

Christophe MICHAILIDES